

Consultation publique sur la proposition de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent



En avril 2011, le gouvernement du Québec a adopté des orientations stratégiques pour porter le réseau d'aires protégées à 12 % de la superficie de la province d'ici 2015. Ces orientations prévoient la création de nouvelles aires protégées ou l'agrandissement d'aires existantes, ce qui porterait le réseau à plus de 200 000 km². Au Bas-Saint-Laurent, la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) travaille depuis 2010 à l'élaboration d'une proposition de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées qu'elle soumettra au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), soit le ministère responsable de ce dossier

La consultation sur la proposition de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées se tient jusqu'au 10 mai 2013. Elle vise à connaître vos opinions et vos préoccupations sur l'implantation de 7 grandes aires protégées (57 km² à 186 km²) en territoire public.

L'information pertinente à la consultation publique est disponible sur le site Internet de la CRÉ au www.crebsl.org/ap. Vous y trouverez le document de consultation principal et différentes études pour alimenter votre réflexion ainsi que le calendrier de consultation.

Une aire quoi?

Une aire protégée est un territoire voué à la conservation de la nature, de la faune, de la flore et des processus écologiques. Concrètement, les territoires sont protégés de façon plus ou moins stricte selon les différents statuts d'aires protégées. Règle générale, les activités de style industriel comme la récolte forestière, l'exploration et l'exploitation minière, pétrolière ou gazière ainsi que la production énergétique n'y ont pas leur place.

Actuellement, le Québec compte approximativement 2 500 aires protégées couvrant plus de 8,5 % de la superficie de la province. De grands efforts ont été faits durant les douze dernières années afin de rehausser la qualité et la représentativité du réseau d'aires protégées québécois. Afin de contribuer à cet effort collectif, de nombreuses régions ont vu apparaître de nouvelles aires protégées sur leur territoire.

Au Bas-Saint-Laurent, la situation diffère quelque peu car les efforts pour accroître le réseau restent limités. Pour cette raison, le MDDEFP cible le sud du Québec dans son plan 2011-2015. Le réseau actuel du Bas-Saint-Laurent couvre environ 1 000 km² de la

superficie terrestre de la région administrative, ce qui représente approximativement 4,5 %.

Afin de jouer efficacement leur rôle, les aires protégées doivent former un réseau bien distribué sur le territoire. À cet égard, un réseau est de qualité s'il est représentatif de l'ensemble des écosystèmes ou des habitats d'une région.

Concrètement, les réserves de biodiversité ou aquatiques sont des territoires voués à la protection et à la découverte du milieu naturel, où la récréation est généralement compatible avec l'objectif de conservation. Dans ce contexte, les activités de chasse, de pêche, de piégeage, de plein air et la villégiature existante se poursuivent dans l'aire protégée.

Les audiences publiques

Les organisations et les individus sont invités à produire un avis écrit qui résume leur point de vue et leurs commentaires sur la proposition d'aires protégées. Cet avis doit être envoyé au secrétariat de la CRÉ au plus tard le 10 mai.

Les dates et endroits des séances publiques de présentation des avis sont :

- le 25 avril 2013 de 13 h 30 à 21 h au Centre des congrès de Rimouski
- le 2 mai 2013 de 13 h 30 à 21 h au Riôtel de Matane
- le 3 mai 2013 de 13 h 30 à 21 h au Sélectôtel d'Amqui
- le 9 mai 2013 de 13 h 30 à 21 h à la salle communautaire Alphonse Desjardins de Saint-Pascal

Plus d'information, voir le document de consultation principal au bas de la page sur le site de la CRÉ au www.crebsl.org/ap

